



RAPPORT ANNUEL 2002



SOMMAIRE

- 01 Présentation de la Fondation
- 02 Message de la direction
- 03 Le point sur notre performance
- 08 Les projets retenus en 2002
- 18 États financiers



La plupart des photos du présent document ont été fournies par les organismes partenaires. La photo de la couverture représente le projet de conservation des hauts versants des monts Sutton.

Présentation de la Fondation

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à l'amélioration et à la protection à long terme de l'environnement. Œuvrant dans un esprit de conservation et de développement durable, elle privilégie les initiatives qui sont susceptibles d'avoir des retombées importantes et répondent à des besoins locaux.

L'aide de la Fondation est réservée aux organismes canadiens à vocation caritative, à but non lucratif ou dont le projet sert l'intérêt des collectivités québécoises concernées.

Sont admissibles les projets qui s'inscrivent dans l'un des trois programmes de la Fondation :

- Le programme « **Nature** » vise la conservation et la restauration des habitats naturels, l'amélioration de la situation d'espèces fauniques ou floristiques dans leurs milieux naturels, ainsi que la conservation, la restauration et la protection d'espèces menacées ou vulnérables.
- Le programme « **Soutien aux initiatives environnementales locales** » vise la sensibilisation à des problématiques et à des enjeux environnementaux locaux reconnus et leur prise en charge, ainsi que la conciliation des impératifs du développement régional avec ceux de la protection de l'environnement.
- Le programme « **Mise en valeur des propriétés d'Hydro-Québec** » vise, d'une part, à mettre en valeur les particularités environnementales des propriétés d'Hydro-Québec et des milieux modifiés par ses équipements ou installations et, d'autre part, à protéger la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec par l'entremise du « Programme Support à la Biodiversité », élaboré et parrainé conjointement par Hydro-Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec et le Ministère de l'Environnement du Québec.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA FONDATION

Des informations plus complètes concernant les projets retenus, la mission, les programmes et les modalités de fonctionnement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : www.hydroquebec.com/fondation_environnement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également joindre M. Martin Pérusse, directeur général de la Fondation, au (514) 289-5384.

Message de la direction

Créée en 2000, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement est venue renforcer les liens privilégiés qui unissent l'entreprise et l'environnement depuis plus de 30 ans.

En 2002, la Fondation a accordé plus de 800 000 dollars à dix organismes dont les projets de conservation et de mise en valeur des habitats naturels ont généré des retombées globales de 3 millions de dollars. Au total, la Fondation a distribué près de 1,2 million de dollars depuis sa création.

Cette année encore, nous avons été favorablement impressionnés par la qualité des projets soumis à la Fondation et par la mobilisation de communautés de toutes les régions du Québec en faveur de l'environnement.

Ce rapport annuel vous donnera un aperçu des projets que soutient la Fondation et de leurs retombées concrètes. Après deux années d'existence, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement confirme sa volonté de participer à la conservation de la biodiversité, à la protection des milieux humides, à l'extension des aires protégées et, enfin, à la restauration et à la mise en valeur des rivières du Québec.

Nous sommes fiers d'être associés à des projets de qualité et à des organismes qui s'emploient à laisser un héritage précieux aux générations futures.

Grâce au travail acharné des organismes dont nous sommes partenaires, des habitats d'un grand intérêt ainsi que des milieux et des espèces sensibles pourront être protégés et mis en valeur pour le plus grand bénéfice des collectivités locales.

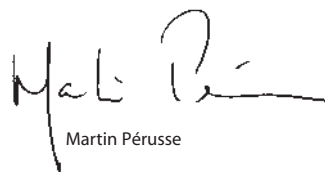
Nous vous invitons donc à lire le Rapport annuel 2002 de la Fondation afin de prendre la mesure du travail admirable des organismes que nous soutenons. Toute l'équipe de la Fondation ainsi que les membres du conseil d'administration se joignent à nous pour souhaiter la poursuite de cet effort commun en faveur de la conservation et de la restauration de notre environnement.

La présidente de la Fondation
Hydro-Québec pour l'environnement,



Marie-José Nadeau

Le directeur général de la Fondation
Hydro-Québec pour l'environnement,



Martin Pérusse

Le point sur notre performance

En 2002, dix organismes partenaires ont reçu le soutien de la Fondation. Ces organismes à vocation environnementale, qui sont branchés sur leur milieu, pourront ainsi mieux travailler à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt et, par le fait même, contribuer au mieux-être de leur collectivité. Nos partenaires ont mis en œuvre des projets qui respectent la mission et les priorités de la Fondation en matière d'environnement. Ces priorités sont la protection des milieux et des espèces à statut précaire ou exceptionnel, la protection et la conservation des milieux humides et des milieux naturels ainsi que la restauration et la mise en valeur des rivières.

La Fondation œuvre à la protection des milieux et des espèces à statut précaire ou exceptionnel

En 1996, le gouvernement du Québec a adopté une stratégie pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique¹, confirmant ainsi son engagement envers les principes de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et sa volonté de les mettre en application.

En 2002, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a permis à des organismes partenaires d'agir concrètement pour favoriser la protection et la promotion de la biodiversité. Plus précisément, le soutien de la Fondation a contribué à la protection de trois espèces menacées, d'une espèce vulnérable et de dix-sept espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables².



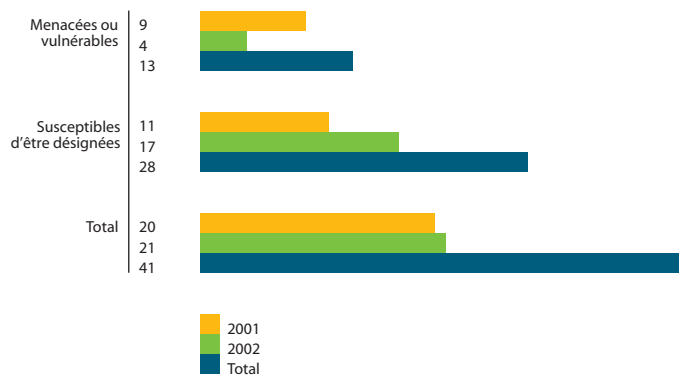
1. Adoptée en juin 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, la Convention sur la diversité biologique a été ratifiée en décembre 1993 par plus de 30 pays, auxquels plus de 70 autres se sont joints depuis.

2. Selon la classification de la Société de la faune et des parcs du Québec et le Ministère de l'Environnement du Québec (2002). Une espèce *menacée* est une espèce dont la disparition est appréhendée, tandis qu'une espèce *vulnérable* est une espèce dont la survie est précaire, mais dont la disparition n'est pas appréhendée.

ESPÈCES MENACÉES ET VULNÉRABLES PROTÉGÉES PAR LA FONDATION EN 2002

ESPÈCE MENACÉE	ESPÈCE VULNÉRABLE	ESPÈCE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DÉSIGNÉE MENACÉE OU VULNÉRABLE
Ginseng à cinq folioles Phéoptère à hexagones Aplectrelle d'hiver	Ail des bois	Faucon pèlerin Lynx roux Tohi à flancs roux Épervier de Cooper Buse à épaulettes Aigle royal Pygargue à tête blanche Tortue des bois Salamandre sombre du Nord Salamandre à quatre doigts Salamandre pourpre Grenouille des marais Musaraigne fuligineuse Râle jaune Campagnol lemming de Cooper Musaraigne pygmée Campagnol sylvestre

ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'ACTIONS DE PROTECTION DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA FONDATION



La Fondation appuie la conservation des écosystèmes

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement contribue à l'extension des aires protégées ainsi qu'à la consolidation des aires protégées existantes. En 2002, la Fondation a permis d'ajouter **550 ha d'aires protégées sur quatre sites** (deux sites de 20 ha, un de 50 et un de 460).

SUPERFICIES D'ÉCOSYSTÈMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA FONDATION



La Fondation appuie la protection des milieux humides

En 2002, la Fondation a permis de protéger trois sites dans des milieux humides, d'une superficie de 177 ha, de 300 ha et de 325 ha respectivement, pour un total de **802 ha***.

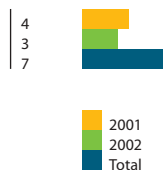
SUPERFICIES DE MILIEUX HUMIDES AYANT BÉNÉFICIÉ DE L'ACTION DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA FONDATION



La Fondation œuvre à la restauration et à la mise en valeur des rivières

En 2002, **trois rivières** ont été restaurées et mises en valeur par des organismes partenaires de la Fondation. Il s'agit des rivières Mitis (Bas-Saint-Laurent), Niagarette (Capitale-Nationale) et Deharveng (Nord-du-Québec).

RIVIÈRES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE PROTECTION OU DE MISE EN VALEUR



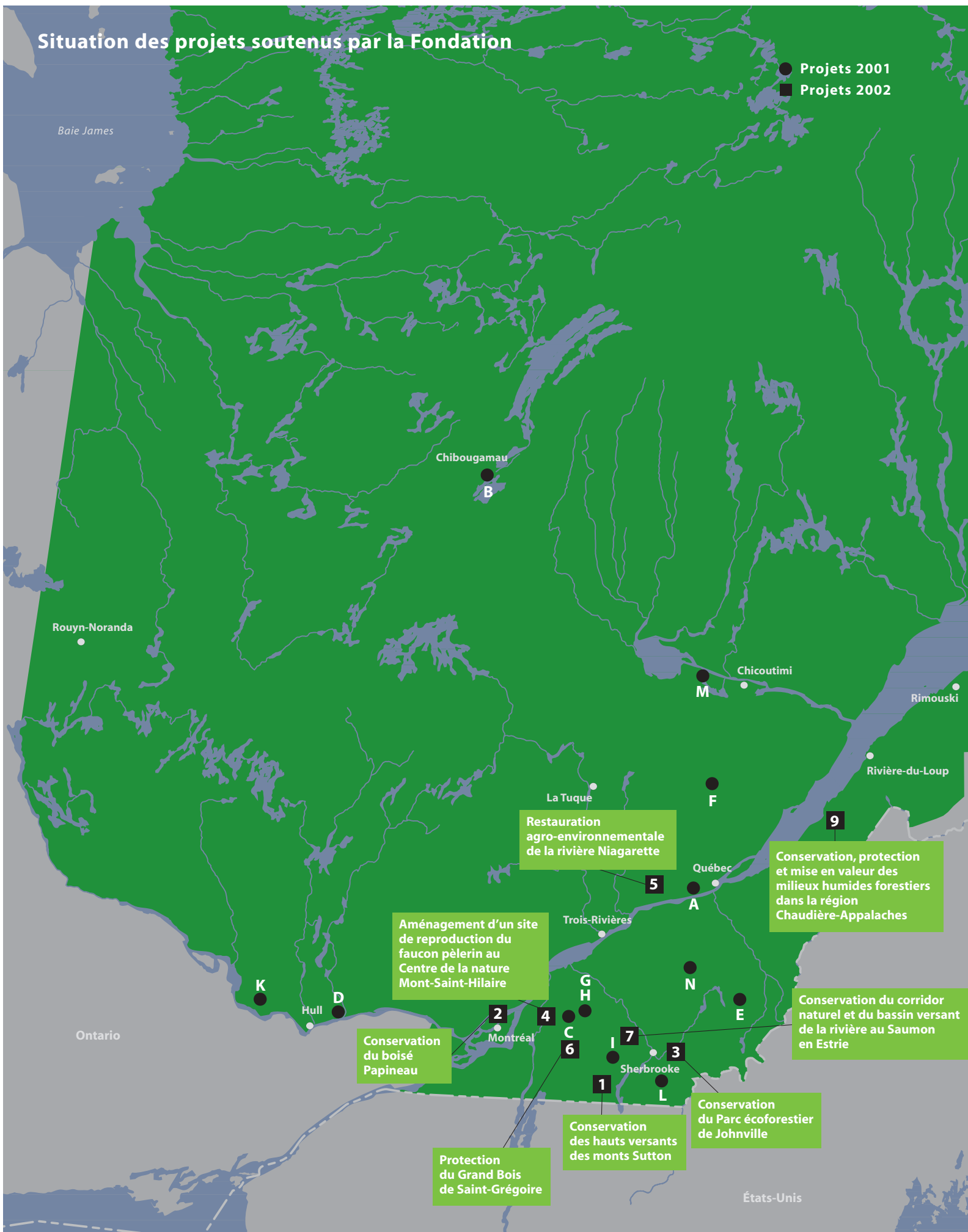
En 2002, les efforts de la Fondation se sont répartis de la manière suivante :

CATÉGORIE DE PROJET	NOMBRE DE PROJETS		SOMME ALLOUÉE AUX ORGANISMES PARTENAIRES (\$)	
	2002	Depuis 2001	2002	Depuis 2001
Conservation des écosystèmes	3	4	450 000	550 000
Protection des milieux humides	3	3	164 350	164 350
Protection des milieux et des espèces à statut précaire ou exceptionnel	1	3	75 000	128 500
Restauration et mise en valeur des rivières	3	7	115 500	229 582
Restauration et mise en valeur des habitats fauniques	–	4	–	53 058
Projets éducatifs	–	3	–	47 571

* 1 ha = 10 000 m², soit l'équivalent d'environ 2 terrains de football.

Situation des projets soutenus par la Fondation

- Projets 2001
- Projets 2002





Projets 2001

- A Sentier de démonstration d'aménagement faunique
- B Maintien des conditions abiotiques de l'hibernacle de chauve-souris de la mine Bruneau
- C Aménagement d'un habitat faunique au Collège de Saint-Hyacinthe
- D Aménagement de sites de ponte pour plusieurs espèces de tortues d'eau douce sur la rivière des Outaouais
- E Mise en valeur de la rivière Felton
- F Incubation artificielle pour la restauration du saumon de la Jacques-Cartier
- G Volières d'oiseaux de proie dans leurs habitats naturels
- H Centre québécois de réhabilitation des balbuzards pêcheurs
- I Conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton
- J Milieux de vie
- K Ferme Ghost Hill et ruisseau Breckenridge
- L Revégétalisation des rives des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la rivière Saint-François
- M Aménagement de frayères pour l'éperlan arc-en-ciel au lac Vert
- N Projet Balbuzard I

8 Réfection du système de piégeage du saumon à la centrale de la Mitis-2

Îles de la Madeleine



10 Libre circulation de l'omble chevalier dans la rivière Deharveng



200 000 \$

Conservation des hauts versants des monts Sutton : 460 ha supplémentaires d'aires protégées Conservation de la Nature

Ce projet de conservation, dans le massif des monts Sutton, vise à consolider les initiatives prises pour protéger le plus grand peuplement forestier non fragmenté de la Montérégie, et l'un des rares de cette dimension dans le sud du Québec. En effet, depuis 1985, la municipalité du canton de Sutton (la nouvelle ville de Sutton) a acquis des droits de propriété ou de coupe sur 1 303 ha de terre dans le massif des monts Sutton. Ces acquisitions visaient à préserver des lacs de tête et des tributaires se trouvant dans les grands bassins versants des monts Sutton.

Le projet de l'organisme Conservation de la Nature a permis d'ajouter 460 ha aux 1 303 ha de la municipalité de Sutton, ce qui a porté la superficie globale de l'aire protégée à 1 763 ha. Il s'agit du plus grand espace naturel protégé de la Montérégie, plus vaste même que le parc national du Mont-Saint-Bruno. L'aire protégée englobe des espèces menacées comme le ginseng à cinq folioles, l'ail des bois, la salamandre pourpre, le campagnol lemming de Cooper et le campagnol sylvestre.



200 000 \$

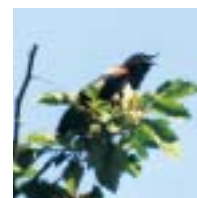
Conservation du boisé Papineau : 20 ha supplémentaires d'aires protégées en milieu urbain

Association pour la conservation du boisé Papineau

L'objectif du projet de conservation du boisé Papineau est d'acquérir 20 ha de terrain dans le périmètre du boisé actuel afin d'en assurer la conservation. Situé à peu près au centre de l'île de Laval, le boisé Papineau est bordé par divers axes routiers et infrastructures ainsi que par des commerces et des installations industrielles. Cet emplacement en milieu urbain le rend vulnérable aux pressions propres à ce type de milieu.

En raison, notamment, de la présence d'ail des bois, le boisé a été désigné *Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable* dans le *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec* (ministère de l'Environnement du Québec, 1999).

Les terrains acquis grâce au projet seront aménagés et ouverts au public (groupes scolaires, clubs, etc.). Deux postes d'accueil ont déjà été érigés.



100 000 \$

Conservation du Parc écoforestier de Johnville : protection de 177 ha de milieux humides

Corporation de conservation du boisé de Johnville

Le projet vise à protéger et à mettre en valeur un territoire de 177 ha dans Johnville. Situé dans l'arrondissement de Lennoxville (Sherbrooke), ce territoire est administré par la Corporation de conservation du boisé de Johnville depuis 1989. Il renferme des écosystèmes fragiles, dont une tourbière et des étangs ombrotrophes. On y trouve également des forêts humides, un ruisseau et un esker. Pour assurer la protection du site, la Corporation de conservation du boisé de Johnville entend réglementer les activités qui s'y déroulent et aménager un réseau de sentiers d'interprétation. La Corporation compte notamment mettre l'accent sur la sensibilisation du public à la nécessité de conserver les milieux humides ainsi que sur la pratique d'activités de faible impact, comme l'observation de la nature et la randonnée pédestre.

Au-delà de la préservation d'un patrimoine naturel et culturel remarquable, ce projet de conservation à long terme a ceci d'intéressant qu'il concerne un site situé à proximité de grands centres urbains (région de Sherbrooke). En effet, la présence, dans un rayon de 80 km, de plus de 150 écoles primaires et secondaires, de trois collèges et de deux universités assure au projet un potentiel important sur les plans éducatif et scientifique.



75 000 \$

Aménagement d'un site de reproduction du faucon pèlerin : protection d'une espèce menacée

Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire

Depuis plusieurs décennies, la falaise de Dieppe du mont Saint-Hilaire constitue un escarpement de prédilection pour la nidification du faucon pèlerin. En voie de devenir un refuge faunique, ce site est l'un des plus productifs au Québec pour cette espèce menacée.

Le projet du Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire vise à protéger, à restaurer et à aménager l'habitat de reproduction du faucon pèlerin. Le projet prévoit plusieurs activités communautaires qui permettront de restaurer et d'aménager le site de manière à assurer la pérennité du faucon pèlerin et des autres espèces recensées au mont Saint-Hilaire.

Outre le faucon pèlerin, le projet vise à protéger le lynx roux, le tohi à flancs roux, l'épervier de Cooper, la buse à épaulettes, l'aigle royal et le pygargue à tête blanche. Le mont Saint-Hilaire a la désignation *Refuge d'oiseaux migrants* dans le *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*.



Restauration agro-environnementale de la rivière Niagarette : restauration d'une rivière polluée

Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA)

65 500 \$

La rivière Niagarette (comté de Portneuf), qui coule principalement en milieu agricole, est affligée de graves problèmes de qualité de l'eau (coliformes fécaux, phosphore, chlorophylle *a*). Le projet de la CAPSA vise à assainir la rivière Niagarette, ce qui implique notamment le ramassage de plusieurs tonnes de rebuts.

En milieu agricole, la CAPSA a installé des clôtures sur 20 km pour empêcher le bétail d'accéder au cours d'eau. Cette mesure prévient le rejet direct de fumier dans la rivière et limite le piétinement des berges par le bétail. Toujours dans un esprit de conservation et de restauration des habitats aquatiques, on a reboisé des bandes riveraines pour réduire les impacts des activités agricoles sur la qualité de l'eau (création d'une zone tampon). Enfin, des frayères seront aménagées pour l'omble de fontaine dans les milieux les moins perturbés, dans la section amont du cours d'eau.



50 000 \$

Protection du Grand Bois de Saint-Grégoire : 50 ha supplémentaires d'aires protégées

Centre d'interprétation du milieu écologique Haut-Richelieu (CIME)

Si l'on fait exception des collines montérégiennes et des milieux humides boisés, le Grand Bois de Saint-Grégoire est la dernière grande forêt de la plaine du Richelieu, avec une superficie de 465 ha. Le Grand Bois présente une diversité floristique remarquable, avec plus de 325 plantes recensées, dont trois espèces menacées (ginseng à cinq folioles, phégoptère à hexagones, aplectrelle d'hiver). Cette concentration d'espèces rares a conduit le ministère des Ressources naturelles du Québec à qualifier la portion sud du Grand Bois d'*écosystème forestier exceptionnel* (EFE) – catégorie forêt refuge.

Dès 1997, le CIME a lancé des mesures de protection du Grand Bois avec l'achat d'un lot en copropriété avec la Société québécoise pour la protection des oiseaux et le Mouvement écologique du Haut-Richelieu. La première phase d'un projet de conservation axé sur l'intendance s'est déroulée de septembre 2000 à mars 2002.

La seconde phase correspond au présent projet. Elle vise, par l'acquisition de lots et la signature d'ententes de conservation avec certains propriétaires, à augmenter le nombre d'hectares protégés dans le Grand Bois, plus particulièrement dans le secteur de l'écosystème forestier exceptionnel, où l'on espère protéger 50 ha.



42 350 \$

Conservation du corridor naturel et du bassin versant de la rivière au Saumon : protection de 325 ha de milieux humides Comité du marais de Kingsbury (MAKI)

Le projet du MAKI vise la conservation de trois milieux humides faisant partie du corridor naturel et du bassin versant de la rivière au Saumon, en Estrie. On mise pour cela sur la signature d'ententes de « conservation volontaire » avec des propriétaires et des gestionnaires du territoire. Les trois milieux concernés, qui présentent une superficie totale de 325 ha, sont le marais de Kingsbury, le marais du lac Brompton et les milieux humides du ruisseau Gulf. La zone protégée comprend de nombreuses espèces menacées, comme le ginseng à cinq folioles, l'ail des bois, le lynx roux, l'épervier de Cooper, le pygargue à tête blanche, la salamandre sombre du nord, la salamandre à quatre doigts, la salamandre pourpre, la grenouille des marais et la musaraigne pygmée.



40 000 \$

Réfection du système de piégeage du saumon à la centrale de la Mitis-2 : mise en valeur d'une rivière à saumon

Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis inc.

Au milieu des années soixante, un système de capture de saumons a été érigé en aval de la centrale de la Mitis-2. Géré par la Corporation de gestion de la pêche sportive de la rivière Mitis, ce système permet de capturer des saumons qui sont par la suite transportés par camion-citerne à 15 km en amont des deux centrales de la Mitis-1 et de la Mitis-2 (le nombre de saumons en montaison qui se rendent jusqu'au piège est évalué à 850 par année).

Avec les années, le béton et les structures d'acier du système se sont passablement détériorés, ce qui nuit de plus en plus à son fonctionnement.

La rivière Mitis est désignée *rivière à saumon* dans le *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*.



22 000 \$

Conservation, protection et mise en valeur des milieux humides forestiers dans la région Chaudière-Appalaches (volet Espèces en péril) : 300 ha de milieux humides protégés

Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Le projet porte sur 60 sites répartis sur le territoire de six MRC (Les Etchemins, Beauce-Sartigan, La Nouvelle-Beauce, Desjardins, Robert-Cliche, L'Amiante).

Lancé en 2000, ce projet consiste à encourager des propriétaires à signer volontairement une déclaration d'intention visant à conserver, à protéger et, au besoin, à mettre en valeur 300 ha de milieux humides et lacustres forestiers en terrain privé.

En 2002, le CRECA a poursuivi la mise en œuvre du projet en élaborant un programme de suivi des sites. Ses représentants ont fait la tournée des propriétaires qui avaient signé une déclaration en 2001 et en 2002. Ceux dont les propriétés abritaient des espèces menacées ou vulnérables (ail des bois, tortue des bois, râle jaune, buse à épaulettes, pygargue à tête blanche, salamandre sombre du Nord, salamandre à quatre doigts, grenouille des marais, musaraigne fuligineuse) ont été invités à signer une nouvelle déclaration.

Le CRECA a également élaboré un programme d'intendance qui a ensuite fait l'objet d'une évaluation au regard des processus et des résultats. Ce programme a notamment pour but de faire reconnaître par les autorités municipales les sites qui ont fait l'objet d'ententes de conservation volontaire et d'établir des partenariats avec des organismes locaux pour le suivi (associations de protection des plans d'eau, agences de mise en valeur des forêts, groupes de conservation, etc.).



10 000 \$

Libre circulation de l'omble chevalier dans la rivière Deharveng : mise en valeur d'une rivière nordique

Village nordique de Tasiujaq

Ce projet se déroule à Tasiujaq, sur une rive de la baie aux Feuilles, à quelques kilomètres de la baie d'Ungava, dans le Nord-du-Québec.

L'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*) occupe une place importante dans l'alimentation des Inuits. Et comme il s'agit d'un poisson très apprécié des pêcheurs, l'omble chevalier génère des retombées économiques locales considérables. Depuis une dizaine d'années, la communauté de Tasiujaq souhaite accroître la présence de cette espèce dans les plans d'eau facilement accessibles, près du village. Pour répondre à cette demande, les gestionnaires de la municipalité ont rendu accessibles certains plans d'eau actuellement peu ou pas colonisés par l'omble chevalier.

Le système de la rivière Deharveng a été sélectionné pour une intervention qui s'inspire de projets réalisés sur la rivière Barnoin (Kangiqsualujjuaq) et, surtout, sur la rivière Nepihjee. Actuellement, une chute infranchissable empêche les salmonidés anadromes de remonter la rivière Harveng vers les zones d'hivernage et de reproduction situées dans les parties supérieures du bassin versant.

Le présent projet vise à aménager une brèche dans le socle rocheux de la chute afin de permettre à l'omble chevalier de franchir cet obstacle en toute sécurité.



États financiers

Rapport de la direction générale

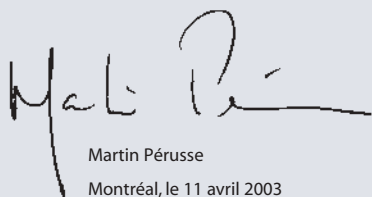
Les états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la direction générale et sont approuvés par le Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, la direction générale maintient un système de contrôle conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la protection des biens, à la bonne comptabilisation des opérations ainsi qu'à la production d'états financiers fiables.

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement reconnaît sa responsabilité dans la gestion de ses affaires, et ce, en conformité avec les statuts qui la régissent.

Les vérificateurs PricewaterhouseCoopers s.r.l. ont procédé à la vérification des états financiers de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et leur *Rapport des vérificateurs* expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de leur opinion.

Le directeur général,



Martin Pérusse

Montréal, le 11 avril 2003

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Nous avons vérifié le bilan de la *Fondation Hydro-Québec pour l'environnement* (la « Fondation ») au 31 décembre 2002 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Price Waterhouse Coopers s.r.l.

Comptables agréés

Le 21 mars 2003

Bilan


Au 31 décembre 2002

	2002	2001
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 088 207	182 335
Contributions à recevoir d'Hydro-Québec	23 735	396 492
	1 111 942	578 827
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	43 775	18 767
Actifs nets		
Affectés aux projets environnementaux	531 541	176 436
Non affectés	536 626	383 624
	1 068 167	560 060
	1 111 942	578 827

Approuvé par le Conseil,



Marie-José Nadeau
Présidente



Myriam Truchon
Administratrice

Résultats

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002	Pour la période du 19 janvier 2001 au 31 décembre 2001
	\$	\$
Produits		
Apports provenant d'Hydro-Québec (note 4)		
Des divisions	850 000	475 000
D'un fonds réservé	251 481	396 492
Revenus d'intérêts	18 906	6 603
	1 120 387	878 095
Charges		
Projets environnementaux (note 3)		
Approuvés en 2001	176 436	191 775
Approuvés en 2002	273 309	-
Frais d'administration généraux et frais de gestion de projets	162 535	126 260
	612 280	318 035
Excédent des produits sur les charges	508 107	560 060

Évolution des actifs nets

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002		Pour la période du 19 janvier 2001 au 31 décembre 2001	
	Affectés aux projets environnementaux	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début de l'exercice	176 436	383 624	560 060	-
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(176 436)	684 543	508 107	560 060
Affectations d'origine interne relatives aux projets approuvés en 2002 (note 3)	531 541	(531 541)	-	-
Actifs nets à la fin de l'exercice	531 541	536 626	1 068 167	560 060

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2002

1. Constitution et nature des activités

La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement (la « Fondation ») a été constituée le 19 janvier 2001 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et a commencé ses activités à cette date. Elle a pour but de contribuer à la protection à long terme et à l'amélioration de l'environnement, d'appuyer et de promouvoir la conservation, la restauration et la mise en valeur de la faune, de la flore et des habitats naturels, et de soutenir les besoins locaux en matière de prise en charge de l'environnement. La majorité des membres de son conseil d'administration sont des employés d'Hydro-Québec. La Fondation est un organisme à but non lucratif exempt d'impôts au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers ainsi que sur les postes de produits et charges pour les périodes présentées. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Constatation des charges

Les charges engagées pour la réalisation des projets environnementaux sont comptabilisées lorsque les demandes de remboursement des organismes sont approuvées par la Fondation. Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. Affectations grevant les actifs nets

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Fondation a approuvé un soutien financier à 10 projets environnementaux (14 projets en 2001) pour un engagement total de 804 850 \$ (368 211 \$ en 2001), dont 273 309 \$ (191 775 \$ en 2001) ont été déboursés au cours de l'exercice. Le solde de 531 541 \$ (176 436 \$ en 2001) a fait l'objet d'affectations d'origine interne. La Fondation ne peut utiliser ce montant à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Affectations d'origine interne \$	Débours \$	Total \$
Programme nature	481 934	225 416	707 350
Programme soutien aux initiatives environnementales locales	49 607	47 893	97 500
Total 2002	531 541	273 309	804 850
Total 2001	176 436	191 775	368 211

4. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des apports provenant d'Hydro-Québec totalisant 1 101 481 \$ (871 492 \$ en 2001), dont un montant de 251 481 \$ (396 492 \$ en 2001) qui est généré par des fonds qu'Hydro-Québec a réservés pour la Fondation et dont les revenus d'intérêts lui sont destinés annuellement et des apports provenant d'Hydro-Québec Production, d'Hydro-Québec TransÉnergie, d'Hydro-Québec Distribution et de la direction – Environnement d'Hydro-Québec pour un montant de 850 000 \$ (475 000 \$ en 2001). De plus, la Fondation a engagé des dépenses totalisant 140 895 \$ (115 147 \$ en 2001) auprès d'Hydro-Québec. Ces dépenses sont constituées principalement de frais liés au prêt des services des employés de la direction – Environnement d'Hydro-Québec ainsi que d'autres services rendus par différentes unités administratives d'Hydro-Québec pour le bénéfice de la Fondation. La facturation des frais se fait sur la base des coûts réels majorés afin de couvrir les frais généraux d'administration, et ce, en vertu d'une entente conclue entre la Fondation et la direction – Environnement d'Hydro-Québec.

5. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne contiendrait aucun renseignement supplémentaire pertinent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002

MARIE-JOSÉ NADEAU
Présidente de la Fondation
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec

JEAN-ÉTIENNE KLIMPT
Directeur – Environnement
Hydro-Québec

CARMINÉ DE BENEDICTIS
Directeur régional – Laurentides
et directeur –
Services à la clientèle
Hydro-Québec Distribution

ANDRÉE TURCOT
Directrice – Transport – Sud
Hydro-Québec TransÉnergie

LOUISE PELLETIER
Directrice régionale – Mauricie
et directrice –
Production – Des Cascades
Hydro-Québec Production

PATRICK PLANTE
Directeur, Région du Québec
et de l'Atlantique
Canards Illimités Canada

ANDRÉ MAGNY
Ancien président-
directeur général
Société de la faune et
des parcs du Québec

GEORGES-HENRI GAGNÉ
Préfet de la MRC
de Manicouagan

ARMAND COUTURE
Président
La Société Bédelmar ltée
Président du conseil d'administration
INRS

MARTIN PÉRUSSE
Directeur général
de la Fondation



Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4
Téléphone : (514) 289-5384
Télécopieur : (514) 289-2079

Dépôt légal – 2^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1708-0045
ISBN 2-550-40876-4
2003G015 F

This publication is available in English.



Ce document est imprimé
avec des encres végétales
sur du papier comprenant
20 % de fibres recyclées.
Il est entièrement recyclable.

Notre mission

Contribuer
à l'amélioration
et à la protection
à long terme
de l'environnement



www.hydroquebec.com/fondation_environnement

